L'IMPRIMERIE DE L'ABEILLE
est située à l'angle sud-est des rues de Chartres et
St. Louis, vis-à-vis la Bourse.

CONDITIONS

DU CRI-BANN, payables six mois d'a-
vance, ne peut pour moins d'un an.
Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les ar-
rérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra
faire cesser son abonnement, n'en ait fait connaître sa vo-
lonté par écrit au moins un mois avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS, et
n'en admet pas dans une seule langue. Le prix est
une piastre pour dix lignes, ou moins, pour chaque
insertion, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité,
seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux
qui auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les
avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à
moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer
régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent
être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la
poste.

POUR MAISONVILLE & COVINGTON.

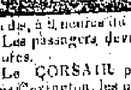

Le bateau-à-vapeur CORSAIR,
capitaine Knight, partira du bas du
chemin à coulisses pour les ports
susdits les lundis, mercredis et ven-
dredis, à 11 heures du matin avec la malle des Etats-Unis;
retournera au chemin à-coulisses à 7 heures
du matin, et arrivera au chemin à-coulisses à 7 heures
du dîner. Ceux qui désireraient déjeuner en lac, peuvent
s'adresser à l'Hôtel Washington, à M. Wilson.

On ne donne aucun repas à bord.

Le fret d'retiré à être embarqué sur le *Corsair* devra
être envoyé la veille, ou par les chars du 7 heures du ma-
tin. Tous les effets sont aux risques des propriétaires.

20 fév Wm. EAGLEY.

POUR BALTIMORE.—Le brick de fortune
CICERO, capitaine W. S. Watts, fin voilier,
doublé, cloué et chevillé en cuivre, sera immédia-
tement expédié. Pour fret ou passage, ayant de bon ame-
nagements, s'adresser à bord, ou à

1 mars HARRISON, BROWN & co, 117 rue Royale.

POUR LA HAVANE.

La belle goelette fine voilière, doublée et che-
villée en cuivre L'AIGLE, c pt. G. A. Ashby,
devant partir sous peu. Pour fret ou passage, S'a-
dresser à bord ou à

21 mars TOURNE & BECKWITH, rue de la Nouvelle Levée, nos. 28 & 29.

POUR HAVRE.—Le navire MARENGO,
capitaine Larkin, partira le 1er avril. Pour fret
ou passage s'adresser à
20 mars F. PERRET & GALLY, rue Toulouse.

POUR MATAGORDA, (Texas.)—La gra-
celle goelette RINGLEADER, capitaine
Hill, sera prêt à recevoir du fret, le 21. Pour pas
sage ou fret s'adresser au capitaine à bord, vis à vis la
rue Conti, ou à W. G. HEWES & co.
20 mars ou 47, rue du Canal.

POUR LA MOBILE.—La belle goelette pa-
quebot BRILLANT, capitaine Brown, ayant la
majeure partie de son chargement engagée et al-
lant partir sous peu. Pour le reste du fret ou
passage, s'adresser à bord, vis à vis la Douane, ou à
7 mars TOURNE & BECKWITH, 28 & 29, N. Levée.

POUR LA MOBILE.—La goelette CORAL,
capitaine Sandt, ayant en grande partie son
chargement engagé, partira sous peu. Pour le
reste du fret ou passage, s'adresser à bord ou à
17 mars TOURNE & BECKWITH.

POUR MATAGORDAS (Baie de Texas).—
La goelette paquebot régulier RINGLEADER,
capitaine H. G. Hill, partira promptement. Pour fret
ou passage, s'adresser à bord, vis à vis la rue de la Douane,
ou à W. G. HEWES, rue du Canal, no 47. [17 mars].

POUR LA MOBILE.—Par le Lac.]
La goelette régulière fine voilière, MONT-
GOMERY, cpt. Smith, ayant la majeure par-
tie de son chargement engagée, partira dans le
cours de la se. Pour le reste du fret ou passage, s'a-
dresser à bord ou à TOURNE & BECKWITH,
13 mars No. 28 & 29 N. Levée.

POUR LIVERPOOL, devant partir le 22 courant.
Le brick anglais JAS. GRANT, pou-
vant jauger de 250 à 300 balles de coton pour com-
pléter son chargement, et de 50 à 60 balles
sur le pont, si prompte application est faite à
16 mars G. VANCE & GAMBLE.

POUR APALACHICOLA.

La goelette régulière, de première marche,
ALLANTE, cpt. Joshua Sawyer, ayant
une grande partie de son chargement engagée,
partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage,
s'adresser à bord vis-à-vis la maison Idette, ou à
TOURNE & BECKWITH,
16 mars No. 28 & 29 N. Levée.

POUR TAMPICO.—La belle goelette aux
ce A 1, doublée et chevillée en cuivre CRE-
OLE, capitaine R. S. Gird, partira sous peu pour
ce port. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis
à vis la rue Conti, ou à HARRISON, BROWN & co.
7 mars 117, rue Royale.

POUR HAVRE.—La belle navire tri voilier, de pre-
mière classe OLYMPIA, maintenant en charge-
ment, partira incessamment. Pour fret de 150
balles coton ou passage, s'adresser à
11 mars F. PERRET & GALLY, rue Toulouse.

POUR VERA CRUZ.—La goelette ESPE-
RANZA, ayant grandement comme sous le nom
de Aurea, partira vers 20 ou 25 du courant du cou-
rant pour le dit port. Pour fret et des passagers qui se
sont bien traités, s'adresser au capitaine à bord, ou au no.
117, rue Royale, entre St. Louis et Toulouse. 13 mars

POUR CAMPECHE.—La belle et active goe-
lette MEE, capitaine J. Hall, doublée et chevil-
lée en cuivre, ayant la majeure partie de son char-
gement prêt, partira sous peu. Pour passage, et reste du
fret s'adresser à (13 mars) GARCIA, BUYO et co.

POUR LA MOBILE.—(par la rivière).—La
goelette EMPIRE, capitaine Brooks, partira
sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord
vis à vis les magasins blens ou a
12 mars TOURNE & BECKWITH.

POUR MARSEILLE.—Le navire de tonnage
VILLE DE MARSEILLE, partira sous
peu pour le port susdit. Pour fret ou passage,
s'adresser à JULES LE BLANC & co.
9 mars rue Royale, no 103.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse
pour la Paroisse et Ville de la Nouvelle Orléans.—
A tous ceux que ces présentes concernent, Salut : attendu
que la Banque du Commerce de la Nouvelle Orléans,
ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse
d'Orléans, la propriété ci-après décrite, s'est adressée au
greffe de cette cour où la dite vente fut enregistrée le 20e
jour de mai de l'année 1834, pour un avis conformément à
un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitu-
lé, " Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux
ventes judiciaires ;" approuvé le 10 mars 1834. Qu'il
soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces
présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de
la cour de paroisse, qui pourraient avoir droit à la pro-
priété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de for-
me dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en
vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité
ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le terme et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

Ladite propriété fut vendue par le shérif, susdit le 5e. jour de mai de l'année 1834, en vertu d'un décret de cette cour rendu le 10 de mars de l'année 1834, dans l'affaire de Didier Dreux vs. John Green—No. 7277, du docket de cette cour, à laquelle vente la Banque du Commerce de la Nouvelle Orléans s'est rendu acquéreur pour le prix de $10,006 payable $6666 66 le 20 février 1835, et la balance comptant.

Description de la propriété d'après le transfer Judiciaire.

Un certain lot de terre situé au faubourg Annonciation, audessus de la ville de la Nouvelle Orléans, désigné par le no. 18, sur un plan de dit faubourg, dressé par B. Lafon, le 15 mai 1807, et déposé en l'étude de Louis T. Caire notaire en cette ville, lequel terrain est borné par les rues des Religieuses, St. Jean Baptiste, Richard, et du Marché, lequel terrain mesurant trois cents pieds sur chacune de ces rues.

Donné sous ma signature et le sceau de la Cour de Paroisse de la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à la Nouvelle Orléans, le 17 février de l'année 1835, et dans la cinquante-neuvième année de l'indépendance des Etats-Unis.

19 fév—3[illegible] F. BUISSON, dep. greff

AVIS.

ATTENDU que J. B. Blache, de la ville et de la paroisse de la Nouvelle Orléans, s'est adressé à moi pour annuler un *bon* fait en date du 11 janvier 1834, ou par lui signé comme cautionnement pour la dite ville et paroisse, conjointement avec J. B. Planché comme sa séparé de, pour la somme de $3,000.

Je fais savoir, par les présentes, à tous ceux que cela concerne, d'avoir à déduire, par écrit déposé au bureau de cet état civil, dans l'espace de 20 jours après la date de la dernière publication qui en sera faite, les raisons pour les quelles le dit bon ne devrait pas rester valide et annulé.

Donné sous la signature et le sceau de l'Etat à la Nouvelle Orléans, le 6e. jour de l'année de l'indépendance des Etats-Unis. (Signé) E. D. WHITE.

Par le gouverneur, (Signé) MARTIN BLACHE,
7 mars—30 Secrétaire d'Etat.

A VENDRE—Deux chevaux de selle de première clas-
se, à l'écurie de Gabriel T. Kuhn, rue Tchoupitoulas.
17 mars—6 RICHARD TERREL.

VENTES A L'ENCAN.

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE
ET F. DUTILLET.

IL sera vendu le lundi 23 mars courant, à 11 heu-
res précises du matin, à la Bourse de Howlett, à
l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, d'ordre
de l'agent des créanciers de M. Martin Daraldes,
les biens ci-après, provenant de ce dernier, savoir :

1. UN TERRAIN situé en cette ville, rue Condé,
entre les rues de l'Hôpital et Quartier, borné à droi-
te par la propriété de M. Charles Derbigny, et à gau-
che par celle ci-après décrite, ayant 30 pieds de face
à la rue Condé sur 120 pieds de profondeur, avec la
maison et les cuisines en briques qui s'y trouvent.

2. UN AUTRE TERRAIN, rue Condé, attenant
à celui ci-dessus décrit et ayant les mêmes dimen-
sions, borné à droite par le terrain qui vient d'être dé-
crit et à gauche par la propriété de M. Eli A. Canon,
aussi avec la maison et les cuisines en briques et de
ruine qui s'y trouvent.

3. UN LOT DE TERRE, désigné sous le no. 1,
situé rue de l'Esplanade, côté Est, entre les rues de la
Levée et Marais, ayant 30 pieds de face à la rue de
l'Esplanade, sur 100 pieds 6 pouces de profondeur,
borné à droite par la propriété de F. Siel et à gauche
par le terrain ci-après décrit, avec la bâtisse en bri-
ques qui s'y trouve.

4. UN AUTRE LOT DE TERRE, désigné sous
le no. 2, situé rue de l'Esplanade, attenant au précé-
dent ayant 29 pieds 2 pouces de face à la dite rue
sur 106 pieds 6 pouces de profondeur, borné à droite
par le précédent et à gauche par celui ci après, aussi
avec la bâtisse en briques qui s'y trouve.

5. UN AUTRE LOT DE TERRE désigné sous
le no. 3, situé rue de l'Esplanade, attenant au précé-
dent ayant 29 pieds 2 pouces de face à la dite rue
sur 106 pieds 6 pouces de profondeur, borné à droite
par le précédent et à gauche par les nos. 4, 5,
6 et 7 ci-après, aussi avec la bâtisse en briques qui
s'y trouve.

6. UN AUTRE LOT DE TERRE, désigné sous
le no. 4, situé rue de la Levée, ayant 26 pieds 2 pou-
ces de face à la dite rue, sur 72 pieds 11 pouces de
profondeur, borné à gauche par la propriété ci-après
à droite par le terrain ci après, et dans la profondeur
par le précédent, aussi avec la bâtisse en briques qui
s'y trouve.

7. UN AUTRE LOT DE TERRE, désigné
sous le no. 5, situé rue de la Levée, attenant au pré-
cédent, ayant 31 pieds 10 pouces de face à la dite
rue sur 72 pieds 11 pouces de profondeur, borné à
gauche par le précédent, à droite par le terrain ci-
après et dans la profondeur par le no. 3, aussi avec la
bâtisse en briques qui s'y trouve.

8. UN AUTRE LOT DE TERRE, désigné
sous le no. 6, situé rue de la Levée, attenant au pré-
cédent, ayant 27 pieds de face à la dite rue, sur 72
pieds 11 pouces de profondeur, borné à gauche par
le précédent, à droite par celui ci-après décrit, et
dans la profondeur par le no. 3, aussi avec la bâtisse
en briques qui s'y trouve.

9. UN AUTRE LOT DE TERRE, désigné
sous le no. 7, situé à l'encoignure des rues de la Le-
vée et de l'Esplanade, ayant 21 pieds 8 pouces de face
à la première, et 72 pieds et 11 pouces de profondeur
et face à la rue de l'Esplanade, aussi avec la bâtisse
en briques qui s'y trouve.

Ces sept lots de terre dernièrement décrits viennent
de la division d'un emplacement situé à l'angle des
rues de l'Esplanade et de la Victoire due de la Levée,
ayant dans son ensemble 106 pieds 6 pouces de face à
cette dernière rue sur 161 pieds et 3 pouces de profon-
deur et face à la première, sur lequel emplacement sont
construits de vastes magasins en briques, couverts en
ardoises, ainsi que les dits lots sont désignés sur un
plan qui sera exhibé au moment de la vente.

10. UN AUTRE TERRAIN situé à l'encoignure
de la rue des Champs Elysées, dite Canal Marigny et
chemin à Coulisses et de la rue de la Levée, ayant
environ 31 pds de face à la rue de la Levée sur environ
72 pds de profondeur et face au chemin à Coulisses.
Ce terrain ouvre tel quel que sur la ligne du fond,
parallèle à la rue de la Levée, il mesure environ 100
pieds de large, ensemble la maison et cuisines en bri-
ques et à 3 étages couvertes en ardoises qui s'y trouvent.

11. UN AUTRE TERRAIN situé au faubourg
Montreuil, à l'encoignure des rues Elmire et des
Grands Hommes, ou rue Cintra, ayant 60 pieds de face
à la première, sur 120 pds de profondeur et face à la
seconde, avec la maison neuve briquetée entre poteaux,
couverte en bardeaux, parfaitement finie, et la cuisine
en bois et autres aisances qui s'y trouvent, ainsi que ce
terrain est figuré sur un plan qui sera exhibé au mo-
ment de la vente.

12. UN AUTRE TERRAIN situé au faubourg
Delassy, auprès de la Presse à Coton d'en bas, à l'en-
coignure des rues St. Ferdinand et Moreau, ayant 56
pieds de face à la première et 120 pieds à la seconde
des dites rues, avec la maison en bois qui s'y trouve.

13e. ONZE LOTS DE TERRE situés au faubourg
Washington, faisant partie des habitations ci-devant Da-
vid Olivier et Joseph Lombard, désignés sous les nos. 1
de l'Est no 1 et 3, 1, 5, 6, 7, 8, 11, 12, 13, et 14, ne faisant
no. 5, d'après un plan déposé en l'étude de Octave de Ar-
nas, notaire. Ces terrains, parmi lesquels il s'en trouvent
de bâtis, seront vendus séparément, et conformément au
plan qui sera exhibé au moment de la vente.

14e. Un quart indivis dans 107 TERRAINS situés au
dit faubourg Washington, figurés au plan du faubourg
et que l'on fera connaître au moment de la vente.

15e. Un quart indivis dans l'espace du dit faubourg,
se trouve depuis la rue des Bons Enfants, jusqu'à la ligne
qui se trouve à 40 arpents à partir du levée.

16e. PLUSIEURS TERRES situées aux Attakapas et
aux Opélousas, dans les paroisses St. Martin et St. Lan-
dry, desquelles terres on fera connaître la situation exacte
au moment de la vente.

Conditions : En outre de certaines conditions qui seront
annoncées au moment de la vente, les propriétés situées
rue Condé et à l'encoignure des Champs Elysées et de la
Levée seront vendues payables un quart au 3 avril 1836,
un quart au 3 avril 1837 un quart au 3 avril 1838, et un
quart au 3 avril 1839 ; et toutes les autres propriétés à un
crédit de 1, 2 et 3 ans, à compter du jour de la vente, le
tout en billets tirées et endossés à satisfaction avec hypo-
thèque jusqu'à parfait paiement.

Attendu que l'emplacement situé à l'encoignure des
rues de la Levée ou Victoire et de l'Esplanade, divisé en
sept lots, se compose de deux terrains désignés sous les
nos. 1 et 2, primitivement vendus par la corporation de
cette ville, savoir ; le premier lot pour $2000 ; et le no. 2
pour $1625, faisant un total de $3625, soumis à une rente
de 6 pr. cent ; en conséquence, les dits sept lots de terre
seront vendus soumis au paiement du dit capital et de la
dite vente, dans la proportion suivante, savoir : les nos.
1, 2, 3, 4, 5 et 6 de $500 chaque en capital, et $30 de ren-
te annuelle ; et le no. 7 de $625 en capital $37-50 de
rente annuelle, payables à la dite corporation et aux ter-
mes de la vente primitive dont il sera donné connaissance
au public au moment de la vente. Les actes de vente se-
ront passés par devant Félix de Armas notaire.

2 mars—[illegible]

ATTENDU que François Dublier s'est adressé à
moi à l'effet d'annuler les cinq cautionnements sui-
vans, savoir :

1o. Un cautionnement sous seing privé, en date du
20 mars 1816, pour la somme de sept mille cinq cents
piastres, souscrit par Paul Lanusse et Joseph Tricou,
sécurités.

2. Un cautionnement par acte notarié passé par-
devant Michael de Armas, en date du 30 janvier 1821
pour la somme de sept mille cinq cent piastres, sous-
crit par Joseph Abat et Dominique Bouligny et Pierre
Maspero, sécurités.

3. Un cautionnement par acte notarié pardevant
Félix de Armas, en date du 18 avril 1827 pour la
somme de sept mille cinq cent piastres avec Antonio Ducros et
Charles Deléry, sécurités.

5. Un cautionnement par acte notarié passé pard-
evant Félix de Armas, en date du 31 janvier 1831,
pour la somme de huit mille piastres souscrit par An-
tonio Ducros, sécurités.

Notice est donnée par ces présentes à toutes per-
sonnes y intéressées, d'avoir à déduire, par écrit fait
et à la secrétairerie d'état, et ce dans les quatre vingt
dix jours qui suivront la publication de la présente, les
raisons pour lesquelles les dits cautionnements ne se-
raient pas cancellés, billés et annullés ainsi que les hy-
pothèque qui en résultent.

Donné sous mon signature et le sceau de l'Etat
à la Nouvelle Orléans, le 25 février 1835 et
(L. S.) de l'indépendance des Etats Unis l'an cinquan-
te neuf.

E. D. WHITE.

Par le gouverneur,
MARTIN BLACHE,
27 fév secrétaire d'Etat.

200 PIASTRES DE RECOMPENSE,

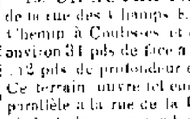

Seront payées à quiconque ramènera
à leur maîtresse les deux esclaves sui-
vans, et fera connaître les roquins qui
les ont volés à la pension de madame
Terrel, en juin dernier.

JAMES, garçon très actif âgé de 12
ans, presque blanc, les cheveux droits et unis. Il est très
connu ayant été employé ces trois dernières années à ap-
porter du lait de la Levée.

ANNE, sa sœur, âgée de 10 ans, grisse, petite fille très
vive, habituée depuis 1831 jusqu'à 1834 à sortir avec ma-
dame Terrel.

La double récompense sera payée comme suit : $50
pour chacun de ces deux esclaves remis à mon domicile,
ou pour toute information qui peut me les faire retrouver,
$25 pour chaque, et 100 pour la conviction du voleur ou
des voleurs.

RICHARD TERREL.
7 mars—1[illegible] rue Tchoupitoulas.

VENTES PAR LE SHERIF.

COUR DE DISTRICT. Reynolds, Byrne & co. vs.
Byrne, Ryan & co.—En vertu de plusieurs writs de
fieri facias à moi adressé, et du consentement des parties,
il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues
de Chartres et St. Louis, en cette ville, le mercredi 25e
jour de mars prochain, à une heure de l'après-midi, 300
actions du fond capital de la Banque de l'Union de la
Louisiane.

Aussi, 16 actions du fond capital de la Presse à coton
de la Nlle. Orléans.

Saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions, comptant.
20 fév G W MORGAN, shérif.

Banque de la cité de la Nouvelle Orléans, vs. Charles
Byrne.

COUR DE DISTRICT pour le 1er. District.—En vertu
d'un ordre de saisie à moi adressé, et par consente-
ment des parties, dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu
en vente publique, mercredi 25e. de mars prochain, à 1
heure après midi, à la Bourse de Howlett, encoignure des
rues de Chartres et St. Louis, dans cette ville, la propriété
ci-mentionnée dans le dit ordre de saisie et de vente
comme suit : une moitié du terrain no 6, dans l'ilet no.
86, situé au faubourg Lacourse, mesurant, de pied fran-
çais, trente pieds de face à la rue Thalie sur cent vingt cinq
pieds de profondeur, borné d'un côté par l'autre moitié
du dit terrain et de l'autre côté par les terrains 7 et 8, en-
semble les édifices qui s'y trouvent. Saisis dans l'affaire
ci dessus. Conditions : comptant. G W MORGAN, shér f.
19 fév

COUR DE DISTRICT—Anthony et Soniat vs.
St. Denis, Jean Pierre Dupré et José M. Busta-
mente—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adres-
sé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure
des rues de Chartres et St. Louis dans cette ville, lun-
di Avril suivant, à 1 heure de l'après midi.

La négresse Jane, âgée d'environ 21 ans et son
enfant Charlotte, âgée d'environ 1 an, saisis dans
l'affaire ci-dessus. Conditions—comptant.

4 mars F. BUISSON, shérif.

COUR DE PAROISSE—J. Tenfour et A. Fourgeaud
contre C. M. Augustin, et T. A. Bernadez contre le
même.—En vertu de deux ordres de saisie et de vente à
moi adressés, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, enco-
ignure des rues St. Louis et de Chartres, en cette ville,
le jeudi 23 d'avril prochain, à 1 heure de l'après midi : Deux
lots de terre décrits comme suit.

Lot no 21 mesurant 48 pieds de face à la rue Toulouse, sur
100 pieds de profondeur, et faisant face à la rue des Ma-
rais. Le second, no 39, a 45 pieds de face à la rue Val-
lerze, sur 120 de profondeur ; les dits lots formant partie de
la concession Bermudez.

2 lots désignés par les nos. 31 et 32 mesurant chacun 45
pieds de face sur la rue Marais et 120 pieds de profon-
deur.

La dite vente sera faite aux conditions suivantes, savoir :
$666 66-100 et 2-3, avec intérêt de 6 pr. cent du 28 fé-
vrier 1834 au 3 de mars 1835, et intérêt légal depuis ce
jour, ensemble $7 jour prorata et frais de procédures—
comptant, le reste à un et deux ans de crédit, à dater du
28 février dernier, par billets endossés à la satisfaction du
shérif et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement ; les
billets portant 6 pour cent d'intérêt par an, tel que spécifié
dans l'acte de vente, jusqu'à parfait paiement. Le tout
sera dans les affaires ci dessus.

19 mars F. BUISSON, shérif.

Veuve Lacrustère, Volant Labarre et autres *contre* Benjamin F. French.

DANS LA COUR DE DISTRICT.—En vertu
d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il
sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de
Chartres et St. Louis, dans cette ville, vendredi, 3 avril prochain, à 1 heure de l'après midi, les es-
claves suivans : Rachel et ses trois enfans, savoir,
Mellissien, âgée d'environ 8 ans ; Lucinde, âgée d'en-
viron 3 ans, et Marie-Anne, âgée d'environ 2 ans, le
tout saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions—comp-
tant. (2 mars) F. BUISSON, shérif.

COUR DE PAROISSE—*Jose Labrano* contre *Jac ques Percy*.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente,
à moi adressé, il sera vendu à la Bourse, encoignure des
rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le lundi 23
mars prochain, à une heure de l'après midi, la propriété
mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie et de ven-
te comme suit : une moitié du terrain no 6, dans l'ilet no.
86, situé au faubourg Lacourse, mesurant, de pied fran-
çais, trente pieds de face à la rue Thalie sur cent vingt cinq
pieds de profondeur, borné d'un côté par l'autre moitié
du dit terrain et de l'autre côté par les terrains 7 et 8, en-
semble les édifices qui s'y trouvent. Saisis dans l'affaire
ci dessus. Conditions—comptant. G W MORGAN, shér f.
19 fév

COUR DE DISTRICT—Anthony et Soniat vs.
St. Denis, Jean Pierre Dupré et José M. Busta-
mente—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adres-
sé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure
des rues de Chartres et St. Louis dans cette ville, lun-
di Avril suivant, à 1 heure de l'après midi.

La négresse Jane, âgée d'environ 21 ans et son
enfant Charlotte, âgée d'environ 1 an, saisis dans
l'affaire ci-dessus. Conditions—comptant.

4 mars F. BUISSON, shérif.

COUR DE PAROISSE—J. Tenfour et A. Fourgeaud
contre C. M. Augustin, et T. A. Bernadez contre le
même.—En vertu de deux ordres de saisie et de vente à
moi adressés, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, enco-
ignure des rues St. Louis et de Chartres, en cette ville,
le jeudi 23 d'avril prochain, à 1 heure de l'après midi : Deux
lots de terre décrits comme suit.

Lot no 21 mesurant 48 pieds de face à la rue Toulouse, sur
100 pieds de profondeur, et faisant face à la rue des Ma-
rais. Le second, no 39, a 45 pieds de face à la rue Val-
lerze, sur 120 de profondeur ; les dits lots formant partie de
la concession Bermudez.

2 lots désignés par les nos. 31 et 32 mesurant chacun 45
pieds de face sur la rue Marais et 120 pieds de profon-
deur.

La dite vente sera faite aux conditions suivantes, savoir :
$666 66-100 et 2-3, avec intérêt de 6 pr. cent du 28 fé-
vrier 1834 au 3 de mars 1835, et intérêt légal depuis ce
jour, ensemble $7 jour prorata et frais de procédures—
comptant, le reste à un et deux ans de crédit, à dater du
28 février dernier, par billets endossés à la satisfaction du
shérif et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement ; les
billets portant 6 pour cent d'intérêt par an, tel que spécifié
dans l'acte de vente, jusqu'à parfait paiement. Le tout
sera dans les affaires ci dessus.

19 mars F. BUISSON, shérif.

Veuve Lacrustère, Volant Labarre et autres *contre* Benjamin F. French.

DANS LA COUR DE DISTRICT.—En vertu
d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il
sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de
Chartres et St. Louis, en cette ville, lundi, le 13ème jour d'avril sui-
vant, à 1 heure p. m.

Le nègre, esclave nommé BEN, âgé d'environ 19 ans,
saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions de la vente : $123 avec l'intérêt légal et les
frais, comptant ; la balance s'il y en a, payable le 4 fé-
vrier 1836, par un billet endossé à satisfaction et portant
hypothèque jusqu'à parfait paiement.

13 mars F. BUISSON, shérif.

N. B. Le défendant dans cette affaire, a vendu le dit
nègre à N. C. Lane pour le compte du quel il est actuelle-
ment vendu. B. F. FRENCH.

14 mars—1m

Edouard Marinoni contre Auguste Naland,

DANS la cour de district. En vertu d'un ordre
de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu
à la Bourse de Howlett, rue St. Louis et Chartres, en
cette ville, la Samedi 18 avril prochain, à une heure
de l'après midi. La négresse nommée Marguerite
âgée d'environ 20 ans, saisie dans l'affaire ci-dessus.
Condition comptant.

16 mars FRED. BUISSON, shérif.

Pierre Gondran contre N. C. Tobin.

DANS LA COUR DE DISTRICT—En vertu d'un
ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera ven-
du à la Nouvelle Bourse, encoignure St. Louis et Char-
tres, en cette ville, le vendredi 17 d'avril prochain, à une
heure de l'après midi, la mulâtresse nommée Tempérance
et son enfant Emma, saisies dans l'affaire ci-dessus. Con-
ditions. (18 mars) F. BUISSON, shérif.

Madame Outlaw, contre Jacob W. Outlaw, soninart.

EN vertu d'un ordre de la cour de paroisse à moi
adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoi-
gnure des rues de Chartres et St. Louis, dans cette ville,
Samedi 4 avril prochain, à 1 heure p. m.

La propriété suivante, appartenant jusqu'à présent à la
communauté ci-devant existante entre les deux conjoints,
savoir :

Un lot de terre, sis faubourg Ste. Marie, ayant 30 pieds
de face sur la rue Philippa, entre les rues Perdido et Gra-
vier, sur 10 : pieds 3 pouces de profondeur d'un côté et 99
pieds de profondeur de l'autre côté, et 25 pieds 9 pouces
sur l'arrière, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y
trouvent.

Aussi les esclaves suivans, savoir :

Fanny, mulâtresse, âgée de 12 ans ; Rachelle, négresse
âgée de 21 ans.

Et Lundi 16 mars courant, il sera vendu au bureau du
shérif, no. 1, rue Condé, à 4 heures p. m., une quantité
de meubles &c. &c. Conditions comptant.

4 mars FRED. BUISSON, shérif.

COUR DE PAROISSE—Samuel Herman & Fils con-
tre J. Leeds, et J. et P. Hyde.—Dans le cour de dis-
trict—B. et A. Sowlié contre les mêmes. En vertu de 2
ordres de fieri facias à moi adressés, il sera vendu en cet-
ville, à la Nouvelle Bourse, située à l'encoignure des rues
St. Louis et de Chartres, le mardi, 21e jour d'avril pro-
chain, à 1 heure de l'après midi, les propriétés suivantes,
savoir :

CINQ LOTS DE TERRE contigus, situés rue St. Jo-
seph, entre Tchoupitoulas et Foucher, dans le faubourg
Ste. Marie, désignés par les nos 1, 2, 3, 4 et 5, et ayant
les dimensions suivantes, savoir :

Les lots nos 1 et 2, se touchant mesurant chacun, me-
sure américain, 24 pieds 11 pouces et 7 lignes de face à
la rue St. Joseph, sur 96 pieds 9 pouces de profondeur.
Les nos. 3, 4 et 5, s'adjoignent aussi, mesurant chacun 25
pieds 6 pouces de face à la rue St. Joseph, sur 96 pieds 9
pouces de profondeur ; ensemble avec toutes les bâtisses,
améliorations et dépendances qui s'y trouvent, saisis dans
les poursuites ci-dessus. Conditions—comptant.

17 mars F. BUISSON, shérif.

Marguerite Fantôme contre D. Allain.

COUR DE DISTRICT.—En vertu d'un ordre de saisie
et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nou-
velle Bourse, située à l'encoignure des rues St. Louis à
de Chartres, en cette ville, le lundi 20 avril prochain, à
une heure de l'après midi, la négresse nommée SALLY,
et son enfant. Conditions—comptant.

17 mars F. BUISSON, shérif.

LES cours humides de la paroisse d'Orléans sont pré-
venues que la collecte de la taxe d'Etat dans la dite
paroisse, pour l'année 1834, commencera le 20 d'avril pro-
chain.

F. GARDERE,
20 mars. Trésorier de l'Etat.

VIN ET CIDRE DE NORMANDIE.

D'APRES la quantité de demandes adressées journel-
lement à *Monsieur Marchesseau* & co, de la rue Du-
maine, no. 15, puis son vin de Bordeaux, à 4 escalins le
gallon, et divers autres vins fins rouges et blancs, ainsi que
pour son cidre de Normandie dont il est seul dépositeur en
ville d'une semblable qualité, qui égale le Champagne
mousseux, et l'impossibilité de remplir les ordres tous et en
même temps, par l'agrandissement de son magasin, a l'honneur
de prévenir le public et ses amis en général, qu'il vient
d'établir dans chacun des faubourgs un dépôt de vins et de
cidre.

Dans le faubourg Marigny chez le sieur Théodore
Arry, rue des Bons Enfans, no 60.

Dans le faubourg Ste Marie chez M. Burotte, encoi-
gnure Tchoupitoulas et Suzette.

M. Marchesseau & co, invitent les amateurs de cidre à
venir à son magasin le déguster et sans rétribution, afin
qu'ils puissent en connaître la qualité. Ceux qui pren-
dront pour $1 en auront 3 bouteilles ; on remarquera qu'il n'a-
vant que pour banquille, de la paierait 18 3-4.

On ne pourra commencer à livrer le cidre au public que
mardi prochain, parcequ'il n'est qu'arrivé et que le bâti-
ment ne peut en disposer que lundi prochain. M. Mar-
chesseau a aussi reçu par le même bâtiment une quantité
de truffes très fraîches, qu'il désire vendre de suite.

Il vient aussi de recevoir par le même bâtiment 30 demi
barriques de vins bon vin de Côte qu'il désire vendre de
suite, ne voulant livrer à la consommation du détail que
du vin de Bordeaux.

19 mars—8

Compagnie d'Assurance de Commerce

AVIS est par le présent donné que conformément
à la Charte d'incorporation, les livres de souscription
au fond capital de cette compagnie sont à présent ou-
verts dans la rue du Canal, no 66, la porte à côté de
la Banque d'Orléans, sous la direction des commis-
sionnaires soussignés, et que ces livres resteront ou-
verts jusqu'au 10 avril suivant. Pendant cette épo-
que les souscriptions seront reçues journellement, les
dimanches exceptés, depuis 11 du matin jusqu'à 2
heures de l'après midi.

William G Hewes,
A. L. M. Dumarin,
Chandler White,
Abijah Fisk,
William Bullet,
Jules Le Blanc,
H. F. McKenna,
N. N. Wilkinson,
B. H. Wright,
F. Peschier,
A Quartier.

9 mars

LE consul de France invite les personnes dont les noms
suivent, à se présenter au consulat de France, rue de
l'Esplanade, au coin des rues des Grands Hommes, pour
y prendre connaissance d'affaires qui les intéressent. Il
invite également les personnes qui pourraient donner
sur les individus désignés ci-après, quelques renseigne-
mens, à les lui transmettre, soit par écrit, soit verbale-
ment : 1. M. Myévrie ; 2. M. Lafaisse Capdeville ; 3. Ma
veuve Mazeau née Hureau ; 4. MM. Auguste et Edouard
Humbert ; 5. M. Gazuelle ; 6. M. Jarry Jean-François Jo-
les ; 7. le sieur Calandreau Pierre ; 8. le sieur Bonnac ;
9. le sieur Campbatt ; 10. le sieur Poëlmner Jean Bpte ;
11. le sieur Muller ; 12. le sieur Lagarrigue du Cagalèse ;
13. le sieur Rustère Raymond ; 14. les sieurs Turcat frè-
res ; 15. le sieur Pierre Louis Adlgre ; 16 le sieur Pierre
Elie Pallieux ; 17. le sieur Joseph Anselme Auberin ; 18.
les sieurs Fortuné, Cesar Fleury et Marius Elie Z. Forty ;
19. le sieur Jean Hoss ; 20. le sieur Louis
Gaussuron ; 21. le sieur Pujo Jean, 22. le sieur Regoult,
23. le sieur Escudier Joseph. 24. le sieur Brunquière, 25.
le sieur Augier François ; 26. le sieur Caillaud Pierre-
Marie, 27. le sieur Callut Louis ; 28. le sieur Jacques
Clément, 31. le sieur Guibert et la dame veuve Guibert,
(ve Guérin) ; 32, la dame Maillard veuve Commeau de la
Chapelle, et la dame Commeau de la Chapelle ; 33. Mde.
Amande de St Amande, et Mde Amédée épouse de M.
de St. Amande 34. Mlle Aurnal et Mme Aurnal Mas-sé ces
35 Mde. Rombau veuve du sieur Bernard du Tourné, 36.
Mde M. Labon veuve Maillot, 37. Mde Noël veuve Ber-
nard du Fournier, 38. le sieur Cuzan, 39. le sieur O